

**Les activités sont proposées par le Centre Culturel du Château de la Porte,
Association qui fonctionne grâce à des bénévoles**

CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

L'inscription aux activités du centre culturel de Ternay implique l'adhésion aux règles suivantes :

- L'inscription est annuelle: les sommes versées en début d'année ne sont pas remboursables. Cependant, les cas particuliers seront examinés par le conseil d'administration qui pourra, dans les cas exceptionnels – en particulier les cas médicaux sur présentation de certificats – décider du report des sommes versées au prorata des séances restantes sur une autre activité ou une autre année de fonctionnement. L'adhésion n'est pas remboursable.
- Le fonctionnement des activités: est subordonné au nombre d'inscrits minimum requis (seuil). En cas d'effectif insuffisant en date du 1^{er} Octobre 2023, le conseil d'administration pourra décider de l'abandon de l'activité pour la saison ou d'un fonctionnement aménagé permettant de maintenir l'activité au même tarif (réduction du nombre de séances par exemple).
En cas d'arrêt de l'activité pour raison de force majeure, les sommes versées seront remboursées au prorata des séances effectuées, déduction faite de 25% de frais généraux; l'adhésion à l'association n'étant pas remboursable.

Le seuil de fonctionnement minimum est indiqué sur le document de présentation.

- Accueil des mineurs: le centre culturel assure la responsabilité des mineurs pendant le temps de l'activité indiqué sur le document de présentation. Il dégage toute responsabilité sur les trajets permettant de rejoindre le lieu d'activité, ainsi que sur les temps précédents ou suivants ces horaires. La présentation, d'un mineur à une activité reste de la responsabilité du responsable légal, l'animateur tenant à jour une fiche de présence.
- Nombre de séances annuelles: est indiqué sur le document de présentation. En cas d'absence exceptionnelle de l'animateur, ce dernier proposera des séances de rattrapage aux participants.
- Absence de l'animateur : En cas d'absence exceptionnelle de l'animateur (maladie, accident ...) et dans la mesure du possible, les participants seront informés par téléphone, sms ou mail le plus tôt possible.

Chaque adhérent est invité à rejoindre l'équipe de bénévoles et apporter ses compétences au fonctionnement de l'Association.